

Version Internet



Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional
de la Section Académique du
SNETAA FO
n° 162 - juillet 2012



162

SOMMAIRE :

- *p.1 : Editorial du Sec. Académique
- *p.2 : La page des Contractuels
- *p.3 : CHSCT académique
Hors Classe 2012
- *p.4 : Avancement d'échelon des PLP
Coupon d'adhésion

F.O. la Confédération Force Ouvrière : la Force de l'Indépendance

Soutien et mobilisation.

L'enseignement professionnel public initial dans notre académie a connu cette année encore de fortes turbulences. Chacun d'entre nous au travers des diverses annonces faites lors de la campagne présidentielle et des dernières actions menées par le précédent gouvernement s'est senti incertain et ballotté au gré des mouvements d'opinion quant au devenir du métier de professeur de lycée professionnel.

Les urnes ont rendu leur verdict et on pourrait croire que tout est maintenant réglé, que le danger est derrière nous. C'est encore loin d'être le cas. Des bouleversements profonds sont annoncés par la nouvelle majorité : rythmes scolaires, temps de travail des enseignants, place de l'enseignement professionnel public, remise à plat des statuts et la liste n'est pas exhaustive. C'est notre capacité à peser sur les décisions à venir qui va décider du futur de l'enseignement professionnel public et laïque. Pour cela la mobilisation et la vigilance seront nécessaires dès la rentrée. En effet les négocia-

tiations qui vont commencer durant les vacances scolaires entre nos représentants nationaux et le nouveau ministre, nécessiteront un fort soutien des adhérents de base du SNETAA FO que nous sommes pour aboutir à un projet viable qui accorde toute sa place à la voie professionnelle : une voie de réussite, à égale dignité avec les autres filières générale et technologique.

L'enseignement professionnel public ne doit pas faire les frais de la rigueur budgétaire qu'elle soit de droite ou de gauche. Nous avons jusqu'à aujourd'hui fait entendre la voix du SNETAA FO dans vos établissements. Nos efforts ont permis de limiter la casse programmée des lycées professionnels au travers de la RGPP. Ainsi, avant de vous souhaiter à tous de bonnes vacances bien méritées, je compte sur vous pour aller plus loin dans le combat que nous menons en poursuivant la mobilisation dès la prochaine rentrée et en apportant notre soutien à nos responsables nationaux.

Angoulême, 1 juillet 2012

Henri Lalouette, Secrétaire Académique.

**Déclaration de Pierre-Guillaume TEXIER,
Représentant élu du SNETAA FO - SNFOLC, à la CCP
de l'académie de Poitiers - 6 juin 2012**

La FNEC-FP FO a examiné la loi adoptée par le Parlement et le Sénat. Cette loi n'aboutirait pas à une titularisation significative des contractuels de notre secteur. Le nombre de personnels précaires augmente tous les ans, et sert toujours de variable d'ajustement budgétaire notamment sur la formation professionnelle initiale. Au regard de ce projet de loi, notre Fédération demande un décryptage très clair sur les conditions de titularisation et les conditions d'accès aux concours. Le SNETAA-FO et le SN-FO-LC estiment qu'environ 8 000 professeurs non titulaires par an sur la période de 4 ans pourraient accéder à la titularisation. Nous demandons la création des postes nécessaires pour que cela soit le cas. Qu'en est-il dans notre académie ?

FO, et la FGF, Fédération Générale des Fonctionnaires, première organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat insiste sur le fait que tout poste ou emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire titulaire et s'oppose aux recrutements de non titulaires et à la précarisation de la Fonction Publique. A ce titre, FO réaffirme sa revendication de titularisation de tout agent non-titulaire.

Cela concerne aussi les personnels contractuels non enseignants, notamment ceux qui travaillent au Rectorat et dans les IA, même s'ils relèvent d'une autre CCP.

Pour ceux qui accèdent au CDI, rien n'est réglé. Nous demandons leur réemploi chaque année et le maintien ou l'augmentation de la quotité de service pour empêcher toute baisse de leur rémunération.

Au sujet des salaires des contractuels, le SNETAA-FO vient de tenir son Conseil National Elargi où il a mené une réflexion sur les enseignants non titulaires.

Il constate qu'à recrutement et compétences identiques, des disparités visibles existent entre les enseignants contractuels. Cela se traduit par des différences importantes de rémunérations, notamment entre les académies. Notre Fédération demande donc un alignement vers le haut des rémunérations des contractuels dans toutes les académies.

Dans le même cas les règles de reclassement des non titulaires doivent être revues pour permettre, dans tous les cas, la même prise en compte des années d'expérience professionnelle privée et publique.

Le master 2 (bac+5) doit permettre aux Contractuels de passer en catégorie 1 sur l'ensemble des grilles indiciaires académiques.

FO exige l'ouverture de négociations salariales en vue de la mise en place d'une grille indiciaire nationale. C'est une priorité pour nous, en particulier pour les non titulaires, qui ont perdu 19.5% de leur pouvoir d'achat ces 10 dernières années, et nous vous demandons de transmettre ces revendications au Ministre de l'Education Nationale.

Le SNETAA-FO et le SN-FO-LC exigent que, pour chaque personnel non titulaire, soit mis en place un plan de formation individualisé, et ce, sur le temps de travail. Chaque non titulaire doit bénéficier d'un tutorat dès sa prise de fonction. La formation et l'encadrement doivent se faire sous la responsabilité de l'inspecteur de la discipline.

Pour conclure, dans son état actuel, la loi laisserait de côté plus de deux tiers des agents en situation précaire, et proposerait un CDI qui, au final, n'améliorerait guère la situation des personnels.

Les conditions de rémunérations, les déplacements, et les conditions dans lesquelles il est effectué rendent de plus en plus difficile notre travail. Les difficultés dont se plaint l'Administration, pour trouver du personnel contractuel dans certaines disciplines ne feront que s'amplifier si rien n'est fait. C'est inacceptable, il faut une réponse rapide aux justes revendications des personnels et leurs organisations syndicales.

Je remercie, en mon nom propre et au nom des organisations qui m'ont mandaté, le personnel du Rectorat pour la qualité des documents fournis et l'écoute attentive qui peut permettre d'améliorer au quotidien la vie professionnelle des personnels non titulaires de notre académie. Nous rappelons ici, comme dans les CAPA des personnels titulaires, notre attachement au paritarisme.

Merci de m'avoir écouté.

Mouvement rentrée 2012 pour les non titulaires (enseignement, éducation, documentation, orientation et surveillance) :

- la circulaire mouvement (réinscription) 2012 non titulaires se fait par la procédure de saisie des vœux sur LILMAC - <https://bv.ac-poitiers.fr/lilmac/Lilmac> pour la rentrée, ainsi que le formulaire de demande à temps partiel (toujours pour les non titulaires) + barèmes + pour les secrétaires de section une affiche.

Rappel : Saisie des vœux dans le serveur LILMAC : du 15 février au 30 mars 2012

Envoi des accusés de réception dans les établissements à partir du 15 mai 2012

Retour des accusés de réception signés au Rectorat le 4 juin 2012

Attention ces mesures ne concernent pas les vacataires qui doivent eux faire acte de candidature sur <https://bv.ac-poitiers.fr/siaten>.

6 juin : CCP des enseignants non titulaires pour avancement, notation, passage en CDI et fin de fonction . 10 et 11 juillet : groupe de travail pour les affectations des non titulaires. 24 et 27 août : révision des affectations des non titulaires

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 11 mai 2012 Académie de Poitiers

Déclaration de Sophie Texier et Olivier Bru- naud pour la FNEC-FP Force Ouvrière

Madame le RECTEUR, Mesdames et Mes-
sieurs les membres de ce comité,

L'installation du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail Académique nouvelle mouture, est l'occasion pour FORCE OUVRIERE, de rappeler qu'elle n'est pas tenue par la signature et la mise en œuvre du «*dialogue social*» dans la Fonction Publique (accords de Bercy signés par toutes les fédérations de fonctionnaires sauf FO et la CFTC). Dans l'académie de Poitiers, avec 10% des voix obtenues aux dernières élections professionnelles des personnels, la représentativité de FO est aujourd'hui incontestable.

Les représentants FO au CHSCT Académique entendent continuer de porter les revendications des personnels en toute indépendance dans cette instance. FO y décidera d'ailleurs librement de son comportement, y compris en terme de vote. La FNEC-FP FO souhaite voir réellement appliquées les dispositions du nouveau décret et en particulier :

l'installation des registres hygiène et sécurité et de dangers graves dans les écoles et les EPLE de l'académie

le suivi médical des agents (par le biais des visites quinquennales qui ne sauraient se substituer au bilan de santé)

les enquêtes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

la procédure liée au droit d'alerte et au droit de retrait.

Au niveau national, le CHSCT Ministériel a adopté un avis exigeant le retrait du texte sur l'évaluation des enseignants, dont il considère qu'il est néfaste à la santé des agents. Nous nous en félicitons.

FO rappelle son opposition au projet de décret

sur l'hygiène et la sécurité dans les ZEP : ce projet, qui dans le cadre de l'autonomie des établissements voulue par le Ministère, transférerait les compétences des employeurs des personnels des EPLE (Recteurs pour l'Éducation Nationale et Collectivités pour les personnels transférés) sur les chefs d'établissement.

FO dénonce également la volonté affichée du texte de confier aux conseils d'administrations des EPLE, les missions des CHSCT. Notre organisation, comme d'autres, ne se contente pas de l'ajournement de ce projet mais demande son retrait.

La FNEC-FP FO s'inquiète des suppressions de postes sur la santé des agents :

mutations

reclassements entraînés par les suppressions de filières

déqualifications mal supportées par les collègues, en particulier dans le cadre du regroupement des agences comptables et de celle des CIO.

Nous demandons à Mme le Recteur de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de fait.

FO souhaite que l'administration de l'Éducation Nationale prenne la mesure de ce qui ressemble de plus en plus à un « plan social » dont les personnels paient la note. C'est vrai notamment dans notre académie pour les certifiés en STI.

Enfin concernant la médecine de prévention, les annonces médiatiques du Ministre n'ont toujours pas eu d'effet dans notre académie.

FO demande que les engagements pris au niveau ministériel se traduisent dans notre académie par la mise en place des visites de prévention par des médecins recrutés par le rectorat, conformément aux dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982, et non une externalisation de cette médecine du travail vers des sociétés extérieures à l'Éducation Nationale.

Merci de votre écoute.

Quelques Statistiques sur les (68) promus à la hors classe PLP en 2012 dans l'académie

Dernier promu : 224,5pts , né en février 1963 - 17 ans d'ancienneté.

le plus jeune est né en 1970 - **le plus âgé** est né en 1951

Répartition par échelon : 11^{ème} : 47 - 10^{ème} : 20 - 9^{ème} : 1

Avis des Chefs d'Établissement : 44 Exceptionnels ; 19 Très Importants ; 2 Importants , 1 Peu Important

Avis des Inspecteurs (IEN) : 39 Exceptionnels ; 24 Très Importants ; 3 Importants

Répartitions par départements : Charente : 15 ; Charente Maritime : 23 Deux Sèvres : 11 ; Vienne : 19

Répartition par type d'établissements : l'IA 86:2 ;LP:57 ; Segpa : 3 ; SEP :3 ; LPO :1 IUT et sup:2

Répartition par disciplines : Doc 1 ; LH 9 ; LA 13 ; MS 9 ; CdTx 1 ; GISM 2 ; GCC Eco 2 ; GMC 3 ; Prod Meca 2 ; Automobile 3 ; Eln/Elt 5 ; CR 1 ; Arts AP 2 ; Biot/STMS 5 ; Tertiaire 9 ; Hôt 1

Avancement d'échelon des PLP en 2012 (Académie de Poitiers)

La CAPA consacrée à l'avancement d'échelon a eu lieu le **Mardi 24 janvier 2012**. Vous trouverez ci-dessous le principe de cet avancement ainsi qu'un tableau statistique des notes et éléments ayant permis ces promotions en 2011 / 2012.

Petit rappel pour l'avancement d'échelon: pour être promu il faut d'abord être promouvable entre le 1er septembre et le 31 août de l'année scolaire concernée. Ensuite un classement par échelon est établi. L'avancement d'échelon se fait comme prévu par le statut des PLP :

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables sont promus au grand choix, en fonction de leur note globale
- 5/7 ème (50%) de la nouvelle liste avancent au choix
- Les autres avancent à l'ancienneté.

Le calcul étant fait sur la base de la note globale donnée chaque année (note administrative sur 40 + note pédagogique sur 60 Total sur 100) - La notation administrative a lieu en général en février mars. Les changements d'échelon vers les 5, 6, et 7ème échelons de la hors-classe se font statutairement par avancement direct pour tous sans choix.

Rappelons que la CAPA est une instance consultative dans laquelle les élus du personnel veillent au respect des textes, de la justice et demandent la plus grande transparence... La décision finale appartient au Recteur.

Aussi, le SNETAA, fidèle à sa conception du syndicalisme et se refusant à toute démarche clientéliste et démagogique, avertit les personnels, après la CAPA, de l'avis donné pour leur promotion ou leur non promotion à titre confidentiel et officieux.

CAPA des PLP du 24/01/2012 – Académie de Poitiers – sauf erreurs ou modifications ultérieures à la CAPA (statistiques portant sur le dernier promu de chaque échelon)				
	grand choix		choix	
échelon	Note globale	né(e) en	Note globale	né(e) en
4 à 5	72	1986	///	///
5 à 6	74.5	1981	71.5	77
6 à 7	78	1977	76	1976
7 à 8	83	1970	80	1974
8 à 9	86	1972	83.5	1965
9 à 10	90	1966	87	1959
10 à 11	94	1963	91	1960

Lire la déclaration du SNETAA à cette CAPA des PLP :

http://snetaa.poitiers.free.fr/actu12/doc2012/stats_echelons_2012.pdf

Vous (Contractuel, CPE, PLP exerçant en LP, SEP, SEGPA ou EREA, ...) souhaitez adhérer ou ré-adhérer au SNETAA FO en **2012/2013**. Si vous avez égaré votre bulletin d'adhésion vous pouvez le retrouver sur le site académique (<http://snetaa.poitiers.free.fr/adherer/adherer.htm>) ou vous pouvez aussi adhérer directement en ligne sur <http://www.snetaa.org/>. Le tarif de pré-syndicalisation reste au tarif 2011 2012 jusqu'au 30 août. Le certificat fiscal pour l'année 2012 sera envoyé à tout adhérent, en mars 2013.

Ou bien retournez ce coupon à *Henri Lalouette 23 rue Emile Zola, 16340 l'Isle d'Espagnac* qui vous fera parvenir un bulletin d'adhésion à votre adresse : Nom Prénom

Adresse: